

EMPLOYEUR

N° de contrat :

Raison sociale :

PERSONNE À ASSURER (à compléter par l'employeur)

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Etat civil : célibataire marié(e) * divorcé(e) *

N° AVS : lié(e) par partenariat enregistré veuf(ve) *

Sexe : homme femme * s'applique par analogie à la personne liée par partenariat enregistré

Adresse : NPA/Localité :

Nationalité : Date de sortie : / /

Période de cotisation durant l'année de sortie : du / / au / /

Salaire déterminant soumis à cotisation durant cette période : CHF

La personne assurée jouit/jouissait-elle de sa pleine capacité de travail à la date de sortie : oui non

Si non, en incapacité de travail depuis le / / (joindre les certificats médicaux en votre possession)

Lieu et date :

Timbre et signature de l'employeur :

.....

.....

PRESTATION DE SORTIE

L'assuré sortant demande le transfert de sa prestation de sortie à l'institution de prévoyance de son nouvel employeur.

Nouvel employeur

Institution de prévoyance

L'assuré sortant n'entre pas dans une nouvelle institution de prévoyance, sa prévoyance doit être maintenue sous forme de compte de libre passage auprès de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale Vaudoise.

L'assuré sortant demande le paiement en espèces de sa prestation de sortie :
Dans tous les cas, la signature du conjoint / partenaire enregistré est obligatoire. Joindre obligatoirement un acte d'état civil récent et une copie d'une pièce d'identité de l'assuré et du conjoint/partenaire enregistré avec signatures.

et déclare s'établir à son propre compte et n'être plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire.
(Joindre une attestation d'affiliation de la Caisse de compensation AVS, datée de moins de 1 mois, confirmant une activité en qualité d'indépendant à titre principal).

et déclare quitter définitivement la Suisse et n'avoir plus d'activité lucrative en Suisse.
(Joindre les documents suivants datés de moins de 1 mois : 1) un certificat de résidence établi par les autorités du pays de destination/domicile et 2a) pour les personnes de nationalité Suisse, une attestation du contrôle des habitants confirmant le départ définitif à l'étranger, 2b) pour les personnes de nationalité étrangère, une attestation du bureau des étrangers confirmant l'annulation du permis d'établissement ou de travail).

PRECISER LE PAYS DE DESTINATION :

Si l'assuré sortant s'établit dans un pays non membre de l'UE ou de l'AELE, l'intégralité de la prestation de libre passage (PLP) est versée en espèces.

Si l'assuré sortant s'établit dans un pays membre de l'UE ou de l'AELE, la Fondation lui adressera un courrier explicatif pour lui communiquer les démarches utiles afin de récupérer sa prestation de sortie.

étant donné qu'elle est inférieure au montant annuel de ses cotisations.

ADRESSE DE PAIEMENT (pour transfert à nouvelle institution de prévoyance ou paiement en espèces)

No IBAN du compte bancaire ou postal :

Titulaire du compte + adresse :

Nom et adresse de la Banque/Poste :

Lieu et date :

Signature de l'assuré sortant :

Signature du conjoint / partenaire enregistré :

.....

.....

À RENVOYER À :

AVENA Fondation BCV 2^e pilier
c/o Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne